

Cahier des charges techniques 2025 des manifestations

Organisées par les associations perrosiennes

Intitulé de la manifestation :
Nom de l'association :
Date de la manifestation :
Durée de la manifestation :
Nom et prénom du Président :



RAPPEL DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE AVEC LE CAHIER DES CHARGES

	Cahier des charges - A déposer au minimum 2 mois avant la manifestation
	Attestation d'assurance
	Caution - 175€ à l'ordre du Trésor Public+
	Plan précis de la manifestation - Implantation des tentes, points d'électricité ...
	Plan de sécurité
	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire - A retourner au plus tard 15 jours avant la manifestation auprès du service concerné ou sur etat-civil@perros-guirec.com
	Vente au déballage - Dans le cadre d'un vide-greniers ou vide-dressing organisé par une association, celle-ci doit compléter le CERFA (n°13939*01) et le retourner auprès du service Culture et Vie Associative.
	Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) - Vigilance ! En fonction de l'envergure de votre manifestation, l'association doit prévoir un DPS, obligatoire dès 1 500 personnes et recommandé pour toute autre manifestation dite à risque (ex : skatecontest,, cyclisme, ...).
	Dossier de sécurité Préfecture – Pour les grands évènements
	Déclaration de la manifestation aux Affaires Maritimes – Obligatoire pour les manifestations nautiques
	Arrêté Municipal ou Départemental est-il à prévoir ?
	Démarche Eco-responsable en matière de production et gestion des déchets Sensibilisation et application des 4 R « Réduire, Réutiliser, Réparer, Recycler (Ref. p.7)

RETROUVEZ TOUS CES DOCUMENTS SUR LE SITE DE LA VILLE :

<http://ville.perros-guirec.com/mes-loisirs/vie-associative/organiser-une-manifestation.html>

Cahier des charges techniques des manifestations

A déposer auprès du service concerné :

Service Culture et Vie Associative -12 rue des 7 Îles – 02 96 49 02 45 associations@perros-guirec.com

Service Jeunesse, Vie Scolaire et Sport - 12 rue des 7 îles - 02 96 49 02 62 sports@perros-guirec.com

Centre Nautique – plage de Trestraou – 02 96 49 81 21 – centrenautique@perros-guirec.com

Coordonnées de la personne de l'association à contacter pour le dépôt du matériel :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Informations sur la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Date de début de la manifestation :

Date de fin de la manifestation :

Horaire exactes d'ouverture au public :

Date souhaitée pour la livraison du matériel :

Date souhaitée pour le retour du matériel :

➔ Toute demande d'occupation du domaine public est soumise à un Arrêté Municipal.

Nombre de personnes attendu pour la manifestation (pour déclaration Préfecture / sécurité) :

Moins de 500

Entre 500 et 1 000

Entre 1 000 et 5 000

Entre 5 000 et 10 000

Plus de 10 000

L'association s'engage à restituer le matériel dans l'état de livraison et à respecter le plan de montage/démontage et haubanage fourni lors de la livraison : Oui

J'autorise le service Culture et Vie Associative ou le service Jeunesse Vie Scolaire et Sport à détruire le chèque de caution à l'issue de la/ des manifestation(s) :

Oui

Non

Cahier des charges techniques des manifestations

A déposer auprès du service concerné :

Service Culture et Vie Associative -12 rue des 7 Îles – 02 96 49 02 45 associations@perros-guirec.com

Service Jeunesse, Vie Scolaire et Sport - 12 rue des 7 îles - 02 96 49 02 62 sports@perros-guirec.com

Centre Nautique – plage de Trestraou – 02 96 49 81 21 – centrenautique@perros-guirec.com

Podium :	Quantité
Podium mobile + Régie son Surface 6*8m (48m2) + surface 3*3m	
Podium classique modulable Surface minimum 1.20 * 1.20m Préciser vos besoins en m2	

Structures abritées :	Quantité
Tente de réception Surface 5 x 12 m - 4 personnes sont nécessaires pour le montage et le démontage <i>Interdiction de cuisiner à l'intérieur de ces structures</i>	
Tente de réception Surface 5 x 8 m - 3 personnes sont nécessaires pour le montage et le démontage <i>Interdiction de cuisiner à l'intérieur de ces structures</i>	
Tente de réception Surface 5 x 4 m - 2 personnes sont nécessaires pour le montage et le démontage <i>Interdiction de cuisiner à l'intérieur de ces structures</i>	
Stand (cuisson) Surface 3 x 3 m - 3 personnes sont nécessaires pour le montage et le démontage Possibilité de jumeler les stands et de cuisiner à l'intérieur de ces structures.	

Mobilier :	Quantité
Tables de restauration 2,20 x 0,70 m	
Tables de cuisson (indispensable pour poser les éléments de cuisson) 2,20 x 0,70 m	
Chaises pliantes	
Bancs 2,20 x 0,25 m	

Cahier des charges techniques des manifestations

A déposer auprès du service concerné :

Service Culture et Vie Associative -12 rue des 7 Îles – 02 96 49 02 45 associations@perros-guirec.com

Service Jeunesse, Vie Scolaire et Sport - 12 rue des 7 îles - 02 96 49 02 62 sports@perros-guirec.com

Centre Nautique – plage de Trestraou – 02 96 49 81 21 – centrenautique@perros-guirec.com

Mobilier (suite) :	Quantité
Urnes	
Grilles d'exposition (Non livrées – Grilles à utiliser en intérieur)	
Guide-ânes	

Barrières :	Quantité
Barrières à barreaux (type barrière de sécurité) ⚠ Hors plan de stationnement	
Barrières grillagées ⚠ Hors plan de stationnement	
Barrières HERAS	
Panneaux métalliques (type affichage électoral)	

Electricité :

Personne de l'association référente concernant l'installation électrique

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Puissance totale en KW, nécessaire à la manifestation :

Appareils à alimenter :	Quantité	Monophasé	Triphasé
Galetière			
Friteuse			
Autres (à préciser) :			

Cahier des charges techniques des manifestations

A déposer auprès du service concerné :

Service Culture et Vie Associative -12 rue des 7 Îles – 02 96 49 02 45 associations@perros-guirec.com
Service Jeunesse, Vie Scolaire et Sport - 12 rue des 7 îles - 02 96 49 02 62 sports@perros-guirec.com
Centre Nautique – plage de Trestraou – 02 96 49 81 21 – centrenautique@perros-guirec.com

Eclairage (pour les structures empruntées à la mairie) :

- Précisez le stand et/ou la tente à éclairer (le reporter sur votre plan) :

- Précisez le nombre de points électriques (notez sur le plan les blocs électriques à l'intérieur des tentes) :

Maintien de l'éclairage public (besoin selon la durée de la manifestation) :

Oui Non
Si oui, jusqu'à quelle heure ?

IMPORTANT Le cumul des puissances de vos appareils ne doit pas être supérieur à la puissance totale disponible sur le site choisi.

Eau

- Branchement d'eau au réseau : Oui Non
- Nombre de mètres Linéaires (ML) estimé (nécessaire pour le branchement) :

Demande spécifique avant la manifestation :

Ces travaux seront réalisés après avis des services techniques.

VOIERIE	Nids de poule Gravier Autres, à préciser ...
ESPACES VERTS	Traçage de terrains Tontes Mise en place de buts Autres, à préciser ...
NETTOIEMENT	Balayeuse Autres, à préciser ...

Cahier des charges techniques des manifestations

A déposer auprès du service concerné :

Service Culture et Vie Associative -12 rue des 7 Îles – 02 96 49 02 45 associations@perros-guirec.com

Service Jeunesse, Vie Scolaire et Sport - 12 rue des 7 îles - 02 96 49 02 62 sports@perros-guirec.com

Centre Nautique – plage de Trestraou – 02 96 49 81 21 – centrenautique@perros-guirec.com

Production et Gestion des déchets :

Fiche N°7 : Eco-Responsabilité en matière de production des déchets

L'association nommera un référent afin de mettre en place et promouvoir des actions éco-responsables. La commune littorale de Perros-Guirec s'est engagée pour le respect de la Charte « une plage sans déchet plastique » qui fait suite à la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015, au Plan Biodiversité du 4 juillet 2018 et de la loi Egalim du 30 octobre 2018 qui interdit notamment la vaisselle jetable. Une sensibilisation et un accompagnement auprès des associations est initié afin de favoriser la démarche des 4 R « Réduire, Réutiliser, Réparer et Recycler ». Toutes les actions pourront être listées et portées à connaissance de la ville.

Personne référente au sein de l'association :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Containers à ordures :

La Direction Prévention et Gestion des Déchets Ménagers de LTC constate des demandes qui apparaissent exagérées et constate que les bacs à ordures servent de mini-déchetterie mobile sans tri par matière. Merci donc d'être vigilant quant à leur utilisation.

La commande du matériel pour la collecte des déchets doit être faite directement par l'association auprès de Lannion-Trégor Communauté au minimum 1 semaine avant la date de la manifestation.

Le besoin en containers est à préciser (volume 240l / 660l) ; nombre et type de bacs (hors verres). Les coordonnées sont les suivantes :

02.96.05.55.55

Info-usagers@lannion-tregor.com

Informations complémentaires :